

Compte-Rendu du CONSEIL d'ADMINISTRATION  
Association des Familles de Ceyrat  
26 septembre 2020

Sont Présents (ordre alphabétique) :

Essaadia ANDRE, Véronique CHABANEL, Joëlle DUBRU, Thierry DUCROS, Margaux FONTLUP, Alain ROUSSEAU, Isabelle WALECKX, Pierre WALECKX

Sont absents et excusés :

Hamid BOUDRA, Françoise BAS, Philippe BOURGEON , Radana CHARLIONET, Nathalie FERARD, Claude GILLES, Françoise GRANDJEAN, Michel GRANDJEAN, Eveline LACQUIT, Martine MANCEAU, Alain RUEFF, Claude VAISSIER

**ELECTION DU BUREAU**

Les membres du Bureau sortant sont tous candidats à leur réélection à l'exception d'Essaadia ANDRE.

Le Conseil d'Administration renouvelle sa confiance au Bureau sortant :

Pierre WALECKX est réélu Président, Thierry DUCROS Trésorier, Eveline LACQUIT, Trésorière adjoint, Martine MANCEAU secrétaire.

Les autres élus sont

- Françoise BAS (Famille de France)
- Hamid BOUDRA,
- Claude GILLES,
- Alain ROUSSEAU,
- Alain RUEFF.

Il est décidé que la répartition des tâches sera revue lors de la première réunion de Bureau.

**QUESTIONS DIVERSES**

**1/ Consignes COVID**

Pierre WALECKX rappelle les grandes lignes du protocole sanitaire publié par la Mairie. Le Conseil d'Administration confirme la décision prise par le Bureau concernant la prise en charges des frais afférents : chaque adhérent devra par exemple se munir de son propre gel hydro-alcoolique et de son masque.

Par contre le Conseil d'Administration décide la prise en charge par l'Association du désinfectant de surface (Sanytol). L'Association distribuera le plus vite possible le matériel nécessaire aux responsables et/ou animateurs d'activité.

## **2/ Représentation des autoentrepreneurs au sein du Conseil d'Administration**

La consultation des textes à ce sujet bien que très peu claire nous incite à la prudence : le seul cas dans l'Association est représenté par Margaux FONLUPT qui est avec nous aujourd'hui qui est en même temps animatrice et responsable de l'activité théâtre.

Cela peut potentiellement être interprété comme un conflit d'intérêt.

Isabelle WALECKX est d'accord pour prendre la responsabilité de l'activité théâtre : le problème est donc réglé.

## **3/ Problème du statut des animateurs.**

Lors de la réunion organisée par la nouvelle équipe municipale à destination des Présidents d'Association, nous avons été mis en garde sur l'emploi d'autoentrepreneurs pour animer nos activités : cela pourrait être interprété par l'Urssaf comme du salariat déguisé (relation de subordination) au cas notamment où l'autoentrepreneur ne serait prestataire que pour une seule organisation.

Ce n'est semble t'il pas le cas actuellement avec nos animateurs, mais il serait sage de prendre ce problème potentiel au sérieux.

Le Conseil d'Administration charge Thierry DUCROS et Pierre WALECKX de se documenter sur le problème. Des contacts vont être pris notamment avec des conseillers juridiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.